Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 6-7-98
et de la publication
le 1-7-98
Le Maire.

YERRES

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1998

DELIBERATION N° 98/06/380

OBJET : Tableau des effectifs : transformation d'un poste à temps complet de Gardien Principal de Police Municipale en un poste à temps complet de Gardien de Police Municipale

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 94-732 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

VU le tableau des effectifs annexé au budget primitif,

A la majorité des voix (3 abstentions : Monsieur DESPREZ, Madame MERY + pouvoir),

DECIDE de transformer un poste à temps complet de Gardien Principal de police municipale (catégorie C), en un poste à temps complet de Gardien de police municipale (catégorie C),

DIT que cette disposition prendra effet le 1er juin 1998.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.

- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

82

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE